

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 14 janvier 2019 à 20 h à l'hôtel de ville situé au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Normand Lamarche, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absent : Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

No 6582-01-19
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2018 et 17 décembre 2018

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Autorisation de paiement de certaines dépenses en 2019
- 5.4 Augmentation de salaire des cadres en 2019
- 5.5 Dépôt de la liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$
- 5.6 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 5.7 Avis de motion – Règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux
- 5.8 Présentation du projet de règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux

6. Travaux publics

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Octroi de subventions aux organismes locaux
- 7.2 Salaires 2019 des employés à temps partiel de la bibliothèque municipale
- 7.3 Salaires 2019 des employés du camp de jour Magicoparc
- 7.4 Tarification 2019 du camp de jour Magicoparc
- 7.5 Calendrier 2019 des activités du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
- 7.6 Octroi de contrat – Son et éclairage pour la Fête nationale 2019
- 7.7 Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut
- 7.8 Subvention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'acquisition de tubes pour la glissade à la Fête des boules de neige

8. Urbanisme

- 8.1 Remplacement d'un congé de maternité au Service de l'Urbanisme
- 8.2 Nomination d'un fonctionnaire pour agir à titre d'autorité compétente
- 8.3 Embauche d'une assistante temporaire au Service de l'Urbanisme
- 8.4 Nominations au sein du Comité consultatif d'urbanisme – Postes numéros 3 et 4
- 8.5 Mandat de signature pour la cession des frais de parcs et terrains de jeux relativement au projet de lotissement visant la subdivision des lots numéros 1 920 309 et 4 940 769

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Modification du tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie (MRC des Pays-d'en-Haut)
- 9.2 Formation d'un comité de sécurité civile
- 9.3 Autorisation d'achat de quatre (4) radios portatives
- 9.4 Autorisation d'inscription des pompiers à une formation de la firme Flash Formation

10. Environnement

10.1 Raccordement du puits municipal au Centre communautaire en 2019

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot de la
maire
et des conseillers

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualité.

Questions
écrites d'intérêt
public

Aucune.

No 6583-01-19
Adoption des
procès-verbaux
du 10 décembre
2018 et
17 décembre 2018

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux du 10 décembre 2018 et 17 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6584-01-19
Comptes payés
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le fils de madame la mairesse.

Entreprise :	Groupe Nord-Scène inc.
Facture no :	9393
Montant :	998,00 \$ (taxes en sus)

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le conjoint de madame Hamé-Mulcair.

Entreprise : Solutions Awaken Inc.
Facture no : 0000751
Montant : 661,43 \$ (taxes en sus)

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 décembre 2018 pour un montant de 145 529,68 \$ - chèques numéros 16384, 16387-16388, 16463-16466 et 16478-16479.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 au montant de 76 006,96 \$ - chèques numéros 16482-16547.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 décembre 2018 sont déposés au Conseil.

No 6585-01-19
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Les Excavations G. Paquin inc.	8 475,43 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 778,01 \$
Compass Minerals	4 104,48 \$
Compass Minerals	4 366,22 \$
Compass Minerals	6 136,62 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6586-01-19
Autorisation de paiement de certaines dépenses en 2019

Attendu la nécessité d'autoriser le paiement de certaines dépenses;

Attendu le certificat du directeur général attestant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses suivantes et selon les réserves budgétaires attribuées aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 :

Dépenses – prévisions budgétaires 2019

ADMINISTRATION

02-11000-131 Rémunération des élus
02-11000-132 Rémunération additionnelle
02-11000-133 Allocation de dépenses des élus
02-11000-200 Cotisations employeur
02-11000-321 Frais de poste
02-11000-331 Téléphone IP, Internet et cellulaire
02-11000-421 Assurances
02-11000-951 Quote-part MRC législation
02-12000-412 Service Cour municipale
02-13000-141 Rémunération – gestion financière
02-13000-200 Avantages sociaux - cotisations
02-13000-321 Frais de poste
02-13000-331 Téléphone IP, Internet et cellulaire
02-13000-413 Comptabilité et vérification
02-13000-951 Quote-part MRC - gestion financière
02-15000-951 Quote-part MRC - évaluation
02-16000-416 Relations de travail
02-19000-411 Services professionnels – paie
02-19000-421 Assurances
02-19000-443 Déneigement - hôtel de ville
02-19000-517 Location équipement, compteur postal
02-19000-522 Entretien, rép., ménage, etc. - hôtel de ville
02-19000-681 Électricité - hôtel de ville

SÉCURITÉ PUBLIQUE-INCENDIE

02-21000-959 Services policiers
02-22000-141 Salaire des pompiers volontaires
02-22000-200 Cotisations
02-22000-321 Frais de poste
02-22000-331 Communications
02-22000-335 Téléphonie IP et Internet
02-22000-421 Assurances
02-22000-443 Déneigement stationnement
02-22000-455 Immatriculation
02-22000-631 Essence et diesel
02-22000-635 Air comprimé et extincteurs
02-22000-681 Électricité
02-22000-951 Quote-part MRC - incendie
02-23000-631 Mazout génératrice
02-29000-451 Contrôle des animaux

TRANSPORT (VOIRIE)

02-32000-141 Rémunération - employés réguliers
02-32000-142 Rémunération - employés saisonniers
02-32000-200 Avantages sociaux, cotisations
02-32000-331 Cellulaire et « walkie talkie »
02-32000-335 Téléphonie IP et Internet
02-32000-421 Assurances
02-32000-443 Déneigement stationnement
02-32000-455 Immatriculation
02-32000-631 Essence et diesel

02-32000-681 Électricité garage
02-33000-443 Contrat déneigement des chemins
02-33000-681 Électricité site de sable
02-33001-443 Contrat déneigement ch. Sainte-Anne-des-Lacs
02-34000-681 Électricité éclairage des chemins
02-37000-951 Transport collectif et adapté

HYGIÈNE DU MILIEU

02-45120-446 Quote-part MRC
02-45221-446 Écocentre Saint-Sauveur

ENVIRONNEMENT

02-47000-141 Rémunération – environnement
02-47000-200 Cotisations employeur
02-47000-321 Frais de poste
02-47000-331 Téléphone IP et Internet
02-47000-421 Assurances
02-47000-443 Déneigement
02-47000-681 Électricité

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

02-61000-141 Rémunération - urbanisme
02-61000-200 Cotisations employeur
02-61000-331 Téléphone IP et Internet
02-61000-421 Assurances responsabilité
02-61000-443 Déneigement - urbanisme
02-61000-522 Entretien bâtiment
02-61000-681 Électricité
02-61000-951 Quote-part MRC – aménagement
02-61001-951 Quote-part MRC – développement économique

LOISIRS

02-70120-421 Assurances - Centre communautaire
02-70120-443 Déneigement – Centre communautaire
02-70120-681 Électricité - centre communautaire
02-70130-447 Entretien et contrat – ouverture salle patinoire
02-70130-681 Électricité - patinoire
02-70150-681 Électricité - parcs et terrains
02-70151-141 Rémunération - Camp de Jour
02-70151-200 Cotisations employeur – Camp de jour
02-70151-331 Téléphone, cellulaire, etc.
02-70151-421 Assurances - Camp de jour
02-70151-681 Électricité - Camp de jour
02-70190-141 Rémunération - loisirs
02-70190-200 Cotisations employeur - loisirs
02-70190-321 Frais de poste
02-70190-331 Téléphonie IP et Internet
02-70190-421 Assurances
02-70190-443 Déneigement
02-70190-522 Entretien – bâtiment et terrain
02-70190-681 Électricité
02-70190-951 Quote-part MRC – parcs récréatifs
02-70191-951 Réserve financière – interconnexion

CENTRE COMMUNAUTAIRE

02-70220-331 Téléphone
02-70220-421 Assurances
02-70220-443 Déneigement
02-70220-522 Entretien et réparation
02-70220-681 Électricité

BIBLIOTHÈQUE

02-70230-141 Rémunération
02-70230-200 Cotisations employeur
02-70230-331 Téléphone

02-70230-421 Assurances
02-70230-443 Déneigement
02-70230-522 Entretien, réparation bâtiment et terrain
02-70230-681 Électricité
02-70230-960 Quote-part (CRSBP Laurentides)

CULTURE

02-70290-951 Quote-part MRC - culture

FRAIS DE FINANCEMENT

02-99200-999 Frais vente pour taxes et frais bancaires
02-92100-840 Remboursement intérêts emprunts
03-21000-000 Remboursement capital D.L.T.
03-51000-000 Remboursement fonds roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6587-01-19
Augmentation de
salaire des cadres
en 2019

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs doit demeurer compétitive comparativement aux municipalités environnantes;

Attendu la performance des cadres qui est très bonne;

Attendu le grand dévouement des cadres envers la Municipalité, qui surpasse les attentes;

Attendu que la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire demande une semaine de vacances supplémentaire au lieu d'une augmentation de salaire pour l'année 2019;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder une augmentation de salaire de 2 000 \$ aux cadres suivants pour l'année 2019 :

- le directeur général et secrétaire-trésorier;
- la directrice du Service de l'Urbanisme;
- la directrice du Service de l'Environnement;
- le directeur du Service des Travaux publics;
- le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie

Ladite augmentation remplace celle prévue au contrat de travail des cadres.

D'accorder une semaine de vacances supplémentaire à la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste de
contrats comportant
une dépense totale
de plus de 25 000 \$

La liste de contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2018 est déposée au Conseil.

Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et de monsieur Sylvain Harvey, conseiller, sont déposées au Conseil.

Avis de motion – Règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil, du règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

Présentation du projet de règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux

Le projet de règlement numéro 461-2019 relatif au traitement des élus municipaux est présenté au Conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

No 6588-01-19
Octroi de subventions aux organismes locaux

Attendu les demandes de subventions des organismes locaux auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'année 2019;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer une subvention aux organismes suivants pour leurs activités au cours de l'année 2019.

- | | |
|----------------------------|-----------|
| - ABVLACS | 10 000 \$ |
| - L'Amicale des aînés | 600 \$ |
| - Club social des pompiers | 500 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6589-01-19
Salaires 2019 des employés à temps partiel de la bibliothèque municipale

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le taux horaire de madame Ina Laporte et de monsieur Jasper Bleho-Levacher soit augmenté à 13,00 \$ l'heure à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6590-01-19
Salaires 2019 des employés du camp de jour Magicoparc

Attendu qu'il est important d'offrir des salaires compétitifs afin que les jeunes désirent travailler dans notre municipalité;

Attendu qu'une étude sur les salaires dans les villes et municipalités avoisinantes a été effectuée;

Attendu que le personnel du camp de jour Magicoparc a des responsabilités importantes entre autres, la sécurité des enfants;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que les salaires des employés du camp de jour Magicoparc soient les suivants :

Poste	2019
Coordonnatrice	17,00 \$
Éducatrice spécialisée	16,00 \$
Chef animateur	14,50 \$
Sauveteur / animateur	15,00 \$
Animateur 3 ans – Accompagnateur	13,50 \$
Animateur 2 ans	13,25 \$
Animateur 1 an	13,00 \$
Halte-garderie	13,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6591-01-19
Tarification 2019 du
camp de jour
Magicoparc

Attendu qu'il y a lieu de réviser les tarifications du camp de jour Magicoparc en fonction de l'offre d'activités;

Attendu que les passes annuelles au Parc aquatique de Saint-Sauveur ne seront plus incluses;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que les tarifs du camp de jour Magicoparc 2019 soient les suivants :

Résident de 5 ans			Résident de 5 * à 13 ans		
	Été	Semaine		Été	Semaine
1 ^{er} enfant	375 \$	65 \$	1 ^{er} enfant	580 \$	100 \$
2 ^e enfant	275 \$	65 \$	2 ^e enfant	470 \$	100 \$
3 ^e enfant	175 \$	65 \$	3 ^e enfant	370 \$	100 \$
4 ^e enfant et +	75 \$	65 \$	4 ^e enfant et +	270 \$	100 \$
Non-résident de 5 ans		110 \$	Non-résident		110 \$

Ces tarifs incluent toutes les sorties ou activités spéciales au Camp pour le groupe des 5-13 ans..

Chandails obligatoires : 15 \$ chacun, inclus avec toute inscription effectuée avant le 1^{er} mai 2019.

Service de Halte-garderie :

- Livret de 10 coupons (1 coupon par période, matin ou soir)
- 28 \$ par semaine (payable le vendredi précédent)
- 150 \$ pour l'été complet, payable à l'inscription seulement

*** 5 ans au 30 septembre 2018**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6592-01-19
Calendrier 2019 des activités du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le calendrier des activités 2019 du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6593-01-19
Octroi de contrat – Son et éclairage pour la Fête nationale 2019

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter.

Madame Monette Laroche cède la présidence à monsieur Normand Lamarche, maire suppléant.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour les services techniques de son et éclairage pour la Fête nationale 2019 à l'entreprise *Le Groupe nord scène inc.* au prix de 2 710,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Monette Laroche reprend la présidence.

No 6594-01-19
Autorisation de barrage routier – Guignolée du Garde-manger des Pays-d'en-Haut

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir un barrage routier au coin des chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le samedi 14 décembre 2019 dans le cadre d'une levée de fonds pour la Guignolée 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6595-01-19
Subvention du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'acquisition de tubes pour la glissade lors de la Fête des boules de neige 2019

Attendu la subvention au montant de 500 \$ accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'acquisition de tubes pour la glissade à la Fête des boules de neige 2019;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs n'a aucune obligation à verser une contribution équivalente au montant de la subvention accordée;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire l'acquisition de cinq (5) tubes pour glissade de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter Plus au coût total de 623,20 \$ taxes en sus, dans le cadre de la Fête des boules de neige 2019.

La différence entre le montant de la subvention et le montant à déboursier pour l'achat des tubes sera prise à même le budget de l'activité de la Fête des boules de neige 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6596-01-19
Remplacement d'un congé de maternité au Service de l'Urbanisme

Attendu le départ en congé de maternité de la directrice du Service de l'Urbanisme prévu au début du mois de mars 2019 pour une période de quarante (40) semaines;

Attendu que durant le dit congé, madame Jacqueline Laporte assumera le poste de directrice du Service de l'Urbanisme par intérim;

Attendu que madame Christine Valiquette assumera certaines fonctions de son domicile durant ledit congé;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Jacqueline Laporte à titre de directrice du Service de l'Urbanisme par intérim, à compter du 10 février 2019.

De donner une prime au montant de 4 000 \$ à madame Laporte.

De rémunérer madame Christine Valiquette au taux horaire de 35,84 \$ pour le travail effectué de son domicile durant ledit congé de maternité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6597-01-19
Nomination d'un fonctionnaire pour agir à titre d'autorité compétente

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs peut désigner par voie de résolution des fonctionnaires ayant pour responsabilités de voir à l'application, la surveillance et le contrôle des règlements d'urbanisme;

Attendu le départ de la directrice du Service de l'Urbanisme pour un congé de maternité d'une durée de quarante (40) semaines en 2019;

Attendu la nomination de madame Jacqueline Laporte à titre de directrice du Service de l'Urbanisme par intérim durant ledit congé;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer et désigner la directrice du Service de l'Environnement, madame Jacqueline Laporte, à titre d'autorité compétente pour voir à l'application, la surveillance et le contrôle des règlements suivants :

- Règlement de zonage n° 1001;
- Règlement de lotissement n° 1002;
- Règlement de construction n° 1003;
- Règlement sur les permis et certificats n° 1004;
- Règlement sur les dérogations mineures n° 1005;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) n° 1006;
- Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 1007;

ainsi que tous autres règlements d'urbanisme et leurs amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6598-01-19
Embauche d'une assistante temporaire au Service de l'Urbanisme

Attendu le congé de maternité de la directrice du Service de l'Urbanisme;

Attendu que pour le bon fonctionnement du Service de l'Urbanisme, la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite embaucher madame Audrey Matteau-Charest à titre d'assistante temporaire à temps plein au Service de l'Urbanisme, et ce, à compter du 21 janvier 2019;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Audrey Matteau-Charest à titre d'assistante temporaire à temps plein au Service de l'Urbanisme (personne salariée temporaire) selon les conditions de travail établies à la convention collective en vigueur.

Madame Matteau-Charest entrera en fonction le 21 janvier 2019 et terminera son contrat le 21 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6599-01-19
Nominations au sein du Comité consultatif d'urbanisme – Postes numéros 3 et 4

Attendu la fin du mandat de monsieur Richard Normand à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Attendu la fin du mandat de madame Lucie Lamarche à titre de membre du CCU;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Josée Huot et monsieur Jocelyn Lahaie à titre de membres du CCU respectivement aux postes numéros 3 et 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6600-01-19

Mandat de signature pour la cession des frais de parcs et terrains de jeux relativement au projet de lotissement visant la subdivision des lots numéros 1 920 309 et 4 940 769

Attendu la résolution numéro 6549-11-18 relativement au projet de lotissement visant la subdivision des lots numéros 1 920 309 et 4 940 769;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Carole Forget, notaire pour la préparation du contrat visant la cession à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs des lots 6 285 217 et 6 285 221 à titre de compensation pour frais de parcs et terrains de jeux.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6601-01-19

Modification du tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie (MRC des Pays-d'en-Haut)

Attendu qu'en mars 2013, le conseil de la MRC acceptait le projet de répartition des services spécialisés (espace clos, sauvetage hors route, sauvetage nautique et sauvetage en hauteur) et la tarification en intégrant l'addenda 2 à l'Entente;

Attendu l'évolution des services et la nécessité d'y apporter une révision;

Attendu la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) adressée au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut afin de modifier la tarification inscrite au tableau de sauvetage hors route (hiver/été);

Attendu la résolution du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut, CM 351-11-18 qui prévoit :

- D'accepter l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);
- De modifier la tarification qui est inscrite au tableau sauvetage hors route (hiver/été) de l'addenda 2 de l'Entente, tel que déposé.

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'ajout de la « tarification intérieure de la MRC » pour le sauvetage hors route (hiver/été);

D'autoriser madame Monique Monette Laroche, mairesse et monsieur Jean-François René, directeur général, de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à signer l'« addenda n° 2 (services spécialisés) / Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6602-01-19
Formation d'un
comité de
sécurité civile

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 13 290 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de *Saint-Sauveur*, *Morin-Heights*, *Saint-Adolphe-d'Howard*, *Sainte-Adèle*, *Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson* et *Wentworth-Nord* pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs nomme monsieur Alain Grégoire, directeur de la Sécurité publique et incendie, pour représenter la Municipalité au comité ad hoc de sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-haut.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs autorise le directeur de la Sécurité publique et incendie à signer, pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6603-01-19
Autorisation d'achat
de quatre (4) radios
portatives

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie de procéder à l'acquisition de quatre (4) radios portatives;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019 (immobilisations-sécurité civile);

Attendu que le prix obtenu du fournisseur CTM est de 645 \$ chaque radio;

Attendu qu'il s'agit du même type d'appareil radio que le Service de la Sécurité publique et incendie possède actuellement;

Attendu que lesdites radios portatives seront utilisées par le Service de la Sécurité publique et incendie, par le Service des Travaux publics ainsi que pour la sécurité civile en cas de sinistres majeurs;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité publique et incendie à faire l'achat de quatre (4) radios portatives auprès du fournisseur CTM au coût de 645 \$ chacune, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6604-01-19
Autorisation
d'inscription des
pompiers à une
formation de la
firme Flash
Formation

Attendu la formation intitulée « *Les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment* » offerte par la firme Flash Formation;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie d'inscrire tous les pompiers à ladite formation;

Attendu que la firme Flash Formation est un formateur approuvé par les municipalités de notre MRC;

Attendu que ladite formation représente le premier volet d'un programme complet spécialisé en formation des tactiques de combat incendie de bâtiment totalisant six (6) cours au total;

Attendu que ladite formation est prévue au budget 2019 (poste 454) et que l'inscription doit être effectuée le plus tôt possible;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription des pompiers à la formation intitulée « *Les phénomènes thermiques de l'incendie de bâtiment* » offerte par la firme Flash Formation au coût d'environ 185 \$ par participant, taxes en sus. Le coût sera déterminé en fonction du nombre de participants.

Les frais inhérents à ladite formation seront défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6605-01-19
Raccordement du
puits municipal au
Centre
communautaire
en 2019

Attendu que le raccordement du puits municipal au Centre communautaire, prévu en 2019, doit respecter les normes conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, articles 22, 30, 31.75 et 32);

Attendu que les travaux de raccordement du puits nécessitent une modification au certificat d'autorisation ministériel (N/Réf. : 7319-15-01-00005-10, 401386322) obtenu en 2016;

Attendu que ce raccordement en alimentation de la source en eau potable institutionnel, par défaut, sera transformé en réseau d'aqueduc et ainsi considéré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Attendu que des documents d'analyses sont exigés et doivent être signés par un hydrogéologue;

Attendu que des plans et devis devront être produits et signés par un ingénieur civil;

Attendu que la réouverture du dossier auprès du MELCC occasionne des frais administratifs au montant de 2 388 \$ (frais en 2018 : possibilité d'ajustement des frais pour l'année 2019);

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de monsieur Ronald Desrochers, hydrogéologue, et d'acquitter les frais de 4 886 \$ taxes en sus.

D'acquitter les frais de 2 388 \$ pour la réouverture du dossier auprès du MELCC (possibilité d'ajustement des frais pour l'année 2019).

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à mandater un ingénieur civil pour la production des plans et devis à être déposés au MELCC.

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement et monsieur Ronald Desrochers, l'hydrogéologue initial de ladite demande en 2016, à faire les demandes appropriées et à être signataires pour ce dossier auprès du MELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Varia

Correspondance La correspondance est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au conseil municipal.
Début : 20 h 40
Fin : 21 h

No 6606-01-19 Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par
Levée de la monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité
séance de clore à 21 h la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.